

LA FRANCE INTERDIT À SON TOUR LE FINANCEMENT DES BASM

La France a annoncé mardi 6 juillet que le financement direct et indirect de la production et du commerce des bombes à sous-munitions (BASM) était désormais interdit par la loi française.

A l'occasion du débat à l'Assemblée Nationale française sur le projet de loi d'application nationale de la Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions, le gouvernement français a déclaré officiellement que « toute aide financière directe ou indirecte, en connaissance de cause, d'une activité de fabrication ou de commerce de BASM constituerait une assistance, un encouragement ou une incitation tombant sous le coup de la loi pénale ».

Amnesty International et Handicap International, qui ont milité côte à côte sur ce sujet en France, se félicitent de cette position prise par le gouvernement. En effet, depuis 2006, les deux associations ont travaillé auprès des principaux groupes financiers français pour qu'ils stoppent leurs investissements auprès des producteurs de BASM. Suite à cette campagne, plusieurs d'entre eux avaient décidé de mettre en place une politique de désinvestissement.

"La déclaration française est une avancée importante pour les acteurs engagés dans le combat contre les BASM", déclare Thierry Philipponnat, membre du bureau exécutif d'Amnesty International France. "En effet, le gouvernement français avait toujours refusé de préciser que les interdictions de la Convention concernaient tout type de financement. Cette déclaration va permettre de s'assurer qu'en France plus personne, petit actionnaire ou grand groupe financier, puisse contribuer financièrement au développement de ces armes inhumaines."

La France rejoint ainsi la liste des pays qui bannissent le financement des BASM comme la Belgique, le Luxembourg, la Nouvelle-Zélande ou bientôt la Suisse et l'Allemagne. En effet, le Luxembourg a, dès le début du processus législatif d'interdiction des BASM, souhaité interdire le financement de ces armes. [Jean-Claude Junker](#), recevant les représentants de Handicap International en novembre 2007, abordait déjà « l'hypocrisie qui consisterait à interdire les BASM tout en continuant d'autoriser leur financement ».

"Ces positions de la France, ancien producteur et utilisateur de BASM, devraient servir d'exemple aux autres pays" déclare Marion Libertucci, responsable de plaidoyer pour le mouvement Handicap International. Et si des précisions restent bien sûr nécessaires quant aux modalités d'application de ces interdictions de financement, l'ONG luxembourgeoise se réjouit pour sa part que les pays voisins que sont la France, la Belgique et l'Allemagne s'engagent eux aussi fermement pour interdire les investissements dans l'industrie de ces armes barbares, qui seront officiellement considérées hors la loi le 1er août prochain.

7 juillet 2010